

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	39 (1951)
Heft:	787
 Artikel:	Réunions interparlementaires à Monaco
Autor:	Robinet de Cléry, A.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-267391

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

vons pas nous désintéresser du Label pendant la période momentanée de haute conjoncture.

Et les contrats collectifs de travail ? Nul ne voudra en contester la grande valeur. Mais ce serait toutefois une erreur fondamentale de croire que l'existence de contrats collectifs de travail rend l'activité de l'OSL supérieure. Aux fins de reconnaître ceci, il suffit d'être conscient des faits suivants :

1. ne pas perdre de vue que les ouvriers et ouvrières sont loin d'être tous au bénéfice de de contrats collectifs de travail. Pour le grand nombre des employés, à quelques exceptions près, des contrats de cette espèce n'existent même pas ;

2. les contrats collectifs de travail ne peuvent, de par leur nature, que régler des questions d'ordre matériel entre les patrons et les ouvriers ou employés. D'ailleurs l'esprit — et c'est de lui qu'il s'agit en fin de compte — ne se laisse pas créer et conserver par des arrangements contractuels. Pour cette raison, les impulsions humaines si nécessaires doivent toujours à nouveau et de plus en plus émaner de tierces sources et être dirigées vers notre vie économique. Voilà ce que l'OSL s'efforce de réaliser.

3. il est naturel que le consommateur se

trouve en dehors des arrangements contractuels passés entre patrons et ouvriers, bien que, dans des temps normaux, toute la vie économique tourne autour de lui. Souvenons-nous en cette occurrence que ce sont les ouvriers et les employés qui forment la masse des acheteurs. Pour le gros des consommateurs, il n'existe donc pas seulement un engagement moral, mais un intérêt personnel direct à acheter des produits ayant été fabriqués dans de bonnes conditions de travail. La seule marque permettant à l'acheteur de reconnaître de telles marchandises, c'est le Label.

Il est facile à chacun de se persuader que les produits marqués du Label ne sont plus chers que d'autres de qualité équivalente.

Ces quelques brèves constatations, bien qu'incomplètes, prouvent que l'OSL possède après comme avant sa pleine raison d'être et qu'elle a des tâches importantes à accomplir. Il appartient à l'acheteur, point central de l'économie politique, c'est-à-dire à chacun de nous, de faire usage de la possibilité qui lui est offerte par la marque Label, et de contribuer ainsi personnellement au progrès social.

Le bel anniversaire des U. C. J. F.

Le soixante-quinzième anniversaire de l'Union chrétienne de jeunes filles, à Genève, une fête du souvenir et de l'avenir en même temps, s'est déroulé dans une atmosphère de joie sincère et de reconnaissance.

Une foule de parents et d'amis du mouvement empissait jusqu'au dernier strapontin la salle Pitoëff, à Plainpalais, afin d'assister à une manifestation qui d'un bout à l'autre fut un témoignage de foi comme l'annonça la présidente cantonale, Mlle Challet, dans son allocution. Mme Henri Johamot, présidente nationale, sut évocer le passé avec pittoresque sans lasser le jeune public des sections cadettes qui attendait, tout frémissant, de se produire dans un chœur fort bien exécuté. Puis, un prologue sous forme d'une séance de membres, revêtus de la blouse blanche à cravate bleue d'uniforme, introduisit la série des tableaux bibliques « Héritières de la promesse », composés par Mme R. Wyler. L'auteur a su choisir quelques héroïnes bibliques que leur foi a rendues victorieuses : la mère de Moïse confiant le frêle esquis qui porte son bébé aux eaux du Nil, Anne consacrant son petit Samuel au service de l'Éternel, Ruth la Moabite, fidèle à sa belle-mère Naomi, la Vierge de Sarepta partageant ses humbles ressources avec le prophète Elie, Tamar obtenant la guérison de son époux lépreux, grâce à l'intervention de Tsilla son esclave juive, enfin Marie et Elisabeth, mères du Précieux et du Sauveur.

Chaque fois, le texte biblique s'insérait sans laisser percevoir de soudure, dans un texte d'introduction exactement adapté. Le sobre décor, les costumes aux tons heureusement harmonisés, la grâce et la noblesse des attitudes, cette difficile mise en scène due à Mme Pauline Martin, tout concourut à créer chez le spectateur l'émotion religieuse que les organisatrices avaient voulu susciter, ne se souciant pas d'un banal spectacle mais d'une heure de réelle communion.

Le lendemain matin, au culte de St-Pierre,

le pasteur Cellier exhorta à la fois l'Eglise, représentée par les paroissiens et les unionistes massés dans la Chapelle de Rohan, sur ce texte « La multitude de ceux qui avaient cru n'étaient qu'un cœur et qu'une âme » (Actes IV, 32).

A midi, une agape fraternelle groupait plus de cent cinquante convives dans la grande salle du restaurant du Foyer de jeunesse à la rue Général-Dufour. M. le Conseiller d'Etat de Senarcens — aussi au nom de M. le Conseiller administratif Thévenaz, présent — apporta en une forte balle allocation les vœux des autorités. M. le pasteur Dominicé, ceux de la Compagnie des pasteurs ; Mlle Mad. Chenevière, membre d'honneur du comité national parla ensuite. Mademoiselle Renée Berguer, ancienne présidente cantonale, prononça un hommage à la doyenne des unionistes genevoises, Mlle Fanny Johamot à qui on offrit des fleurs dans une tempête d'applaudissements. Puis Miss Roberts, secrétaire générale de l'Alliance universelle des Unions chrétiennes, rappela d'abord l'amicale collaboration qui s'est établie d'emblée entre les sections locales et les bureaux du secrétariat international lorsqu'il s'est installé à Genève puis elle ouvrit les vastes horizons du travail mondial qui ne doit jamais se fixer sur des formes dépassées par les événements mais qui doit être toujours prêt à entreprendre le « service » que commandent les circonstances en n'importe quel lieu de la terre.

On entendit encore Mlle Borle, déléguée de l'U.C.J.F. vaudoise, et interprète des conférences, M. Rémy Wyler, président des Unions chrétiennes genevoises de jeunes gens.

Cette partie oratoire était dirigée par Mme Campiche.

Dans la grande salle du rez-de-chaussée, on entendit ensuite Mlle Challet parler tour à tour du passé et de l'avenir, enfin une revue « 3 x 25 » fit lever une moisson de souvenirs.

Réunions interparlementaires à Monaco

Bien que les réunions de Monaco n'aient pas été une conférence plénière, mais ont plutôt consisté dans des séances d'organismes d'étude en petit comité, le rôle des femmes parlementaires y a été fort important. Toutes ont contribué à préparer efficacement la Conférence interparlementaire d'Istanbul, prévue pour le 31 août.

Signalons la présence, dans la délégation française, de Mme Thomé-Patenotre, sénatrice, mère de Rambouillet, qui appartient au parti radical ; dans la délégation italienne, de Mme M. Federici, démocrate-chrétienne, qui, spécialiste des questions sociales, rédigea une note d'un grand intérêt sur l'aide aux populations affamées, de Mme M. Tibaldi-Chiesa, républicaine, qui continue son ardente propagande pour un parlement mondial avec grand succès ; dans la délégation néerlandaise, de Mme Wittenwaal Van Stetwagen, membre de la Deuxième Chambre des Etats généraux des Pays-Bas.

Enfin, Mlle Janssen accompagnait le groupe belge en qualité de secrétaire du Comité de Wiart, ancien Premier ministre et président de ce groupe.

A. Robinet de Cléry.

*

Au centre européen de l'ONU

La Commission des activités sociales des Nations Unies vient de siéger, pour la première fois, à Genève, au Palais de l'Ariana, du lundi 19 mars au samedi 14 avril.

La proportion des déléguées femmes y était plus forte que, en général, dans les parlements. On en comptait, en effet, un sixième, trois sur dix-huit.

DE-CI, DE-LA

La journaliste américaine Sylvia Porter, spécialiste des questions économiques, a pris position dans différents journaux des USA au sujet de l'élevation des droits de douane sur les montres suisses. Elle déclare que de telles mesures sont erronées. « Nous ne ferons qu'éveiller, ainsi, de l'amertume, des malentendus, des troubles économiques et de l'animosité politique dans le pays européen le plus important au point de vue stratégique, à la place de l'amitié et de la sympathie qui y règnent actuellement pour nous ».

« Semaine suisse. *

Mlle Rosa Neuenschwander, bien connue de nos lectrices comme présidente de l'Alliance des sociétés féminines bernoises (Bernischer Frauenbund) et comme animatrice infatigable d'une foule d'entreprises féminines, s'est retirée le 1er mars dernier, de ses fonctions de conseillère au bureau officiel d'orientation professionnelle après trente années d'activité.

Le Bulletin du Bernischer Frauenbund publie un article au sujet d'une rencontre entre quelques représentantes de la presse et Mlle Neuenschwander. Elle a défini le travail officiel qui lui était confié et qui s'accroît sans cesse et elle a indiqué quelques domaines encore peu explorés — la préparation des infirmières, la formation professionnelle dans certains métiers — où elle se propose de se spé-

C'étaient les personnalités suivantes : Etats-Unis : Miss Hoey France : Mlle Lissac Bolivie : Mlle Saavedra.

Signalons, parmi les représentants du Secrétariat, venus de Lake-Succès ou de New-York, Miss Henderson, laquelle dirige, par intérim, la division des activités sociales de l'ONU ; parmi les observateurs des institutions gouvernementales spécialisées, Mme A. Myrdal, pour l'UNESCO ; Miss Howell, pour l'OMS ; Miss Fairchild, pour le BIT.

A. R. de Cléry.

*

La Commission des droits de l'homme des Nations Unies est au travail à Genève depuis une ou deux semaines déjà. Comme on le sait, Mme Roosevelt n'a pas voulu rester cette fois-ci à la présidence qui a été confiée à M. Malik (Liban).

Le travail qu'elle accomplit est extrêmement délicat, il s'agit d'un pacte qui sera présenté à la ratification des gouvernements.

Notre bonne fortune a voulu que nous ayons pu entendre la déléguée de l'Inde présenter les résolutions du Conseil international des femmes à Athènes, sur le droit de pétition, qu'elles réclament et, après un magistral exposé du Prof. Cassin (France), Mme Roosevelt elle-même, a développé les propositions des Etats-Unis, dont elle est la déléguée, sur l'application de ce même droit de pétition.

Les organisations non-gouvernementales sont bien représentées, Dr Robb la consultante du Comité de liaison des associations féminines internationales et de la Fédération des femmes universitaires est venue de New-York pour cette session.

Lorsque les travaux seront terminés, nous passerons brièvement en revue les principaux points étudiés.

cialiser, maintenant qu'elle travaillera d'une manière indépendante. Mlle Neuenschwander continuera ses consultations deux ou trois fois par semaine. On voit qu'il s'agit là d'une retraite où l'oisiveté n'aura pas de place.

*

On a pu lire dans le Journal de Morges : Il est souhaitable qu'à l'avenir nos hautes autorités examinent avec plus d'intérêt les nouvelles demandes d'initiatives ou de référendum qui leur seront adressées avant de les soumettre à la votation populaire, déjà dans un but économique, mais surtout pour éviter de dégoûter et de désintéresser l'électeur sur ses droits et devoirs de citoyen.

Un électeur. O. B.

Un électeur singulièrement ignorant de nos institutions. Si une femme avait écrit ces sottises, toute l'eau du Léman ne pourrait la laver de cet opprobre !

*

Mlle Golay, vice-présidente de la commission scolaire de Morges, a donné sa démission ; elle est remplacée par Mme Claude Vittel-Schmid.

M. Leuenberger, démissionnaire, a été remplacé comme membre de la commission scolaire de Vuiteboeuf, par Mme Elsa Neuenschwander, à Penei. La commission compte deux femmes et trois hommes.

vivent à coudeaux tirés et d'enfants mal élevés et mal nourris.

L'atmosphère gaie et familiale de cette école ainsi que l'excellent enseignement de Mlle Privat prouva bien vite aux premières récalcitrantes, que leurs craintes étaient erronées.

Cette institution qui s'avérait fort utile, n'en était guère qu'à sa seconde année d'existence, que les subsides lui étaient coupés, elle se ferma.

Il a été rendu hommage en son temps, à Mme A. Werner-Flournoy et à Mme Raymond Brustlein et leurs collaboratrices, pour tout le travail accompli et souvent difficile.

En 1935, Mme A. W.-Fl. se retira et l'A.A.S.D. lui-même fut remplacé par le « Centre d'organisation ménagère » dont le but et l'activité, du reste, étaient les mêmes.

(à suivre)

Toujours la marmite aide au bonheur

Souvenirs

En 1927, Mme A. W.-Fl. fondait l'« Association pour l'amélioration du service domestique » qui était un « regroupement de maitresses de maison de divers milieux, ayant pour but, de faciliter ce service, en écartant les difficultés et malentendus qui trop souvent nuisent aux bonnes relations entre les deux parties ».

La situation actuelle de cette question est la même, qu'il y a dix, vingt ou même cent ans et plus et peut être caractérisée d'un mot « mécontentement » des deux côtés. Ce n'est donc pas une ligue contre les maîtres ou contre les employées et son comité compte travailler dans un esprit d'impartialité et d'équité absolues et en dehors de toute préoccupation politique ou confessionnelle ».

La besogne, ni les difficultés ne manquent à l'A.A.S.D. : lettres et entrevues avec nos magistrats ou leurs représentants, enquêtes, travaux de propagande, rapports, causeries à Genève et dans plusieurs cantons, etc.

Un arrêté du Département du commerce et de l'industrie en 1929, au sujet du repos hebdomadaire, donna au comité du fil à retordre plusieurs mois. Aujourd'hui, les lois sur le repos des employées font enfin une différence entre les jeunes filles mineures et les autres¹.

Cet arrêté avait eu la vie dure, comme toutes les mauvaises herbes ! et, d'autre part, qui serait disposé à céder aux instances d'une petite poignée de femmes ? Paraphrasant la jolie chanson de Dalcroze, nous pourrions dire : « Ah ! si toutes les dames de Genève voulaient se donner la main », il est certain qu'elles arriveraient à faire disparaître un usage aussi immoral que celui du sou du franc, ou les chambres de bonnes qui sont une honte ! mais voilà, elles ne veulent pas se donner la main et au lieu de reconnaître l'utilité de nos efforts, il y en a trop encore qui nous tournent en ridicule (nous tuerait-il ?) et nous adressent des reproches. Non, on n'a pas encore trouvé le moyen d'améliorer ce qui ne va pas, pour permettre à notre Association de se dissoudre² ».

Le recrutement de ce genre d'élèves fut souvent malaisé, car le fait d'entrer dans un internat pour n'être occupées qu'à des travaux de ménage ne peut surgir dans leur imagination, les idées les plus fantaisistes et les mauvaises langues leur représentent volontiers comme une maison de relâvement, un asile d'anormales ou de délinquantes.

Depuis que la Directrice et ses collègues voient de près le degré d'incapacité et d'ignorance des élèves qui, pour la plupart seront un jour ménagères chez elles, nous nous étonnons moins du nombre de ménages qui

¹ Art. 3 du contrat-type pour le personnel domestique féminin.

² Rapport de 1932.

³ Rapport de 1933.

⁴ Rapport de 1934.

